

**Coopératives agricoles,
faites entendre votre voix
contre l'augmentation pro-
jetée des taux d'express.**

1923 NOVEMBRE		SOLEIL Lev. Couc.	
J	1 TOUSSAINT, d'obligation.	6 29	4 30
V	2 Commémoration des Morts.	6 31	4 29
S	3 Du 3e jour de l'octave.	6 33	4 27
D	4 XXIV après Pent. et 1 Nov.	6 34	4 26
L	5 Des Stes Reliques	6 36	4 24
M	6 Du 6e jour de l'oct.	6 37	4 23
M	7 Du 7e jour de l'oct.	6 39	4 22
J	8 Octave de la Toussaint	6 40	4 21

**Cultivateurs, causez, di-
manche, de l'augmentation
projetée des taux des mes-
sageries, et protestez.**

Pages des Sociétés Coopératives Agricoles Locales.

L'importance des Sociétés Coopératives Locales

Sans des sociétés coopératives locales bien vivantes, il n'y a pas de coopération centrale possible.

Une Coopérative centrale est par essence comme par définition, une coopérative de coopératives.

Malgré ses nombreuses occupations, il nous faut reconnaître que notre coopérative centrale, c'est-à-dire la Coopérative Fédérée de Québec, — puisque c'est d'elle qu'il s'agit en ce moment, — n'a pas oublié les coopératives locales. Elle accordait récemment à ces dernières, — à celles qui en feraient la demande, — une commission spéciale de 2% et plus, sur certaines marchandises.

C'est un bon commencement.

Conformément à cette promesse, une liste de sociétés coopératives locales ayant demandé l'escompte, a été préparée par le comité coopératif et remise à la Coopérative Fédérée. Cette liste contient cent noms de nos meilleures sociétés coopératives locales, en activité.

Après des marques de bons sentiments aussi évidents, il semble qu'il ne devrait pas être nécessaire de demander aux sociétés coopératives locales de faire davantage encore leurs achats et leurs ventes, par l'entremise de la Coopérative Fédérée.

Acheter ou vendre sans sortir des cadres de la coopération doit être pour les coopératives locales, une question de principe plutôt qu'une question de prix.

Ainsi, par exemple, pour ce qui concerne les grains de semences; des prix moins élevés offerts ailleurs, ne devraient pas prévaloir sur ceux cotés par la Coopérative Fédérée. L'on sait que le grain de semence pourvu par la Coopérative, est le seul du genre, que l'on puisse se procurer dans la province, et que le coût d'un grain bien sélectionné, criblé, revient toujours meilleur marché en définitive.

Nous pourrions en dire autant des engrais chimiques, des boîtes à beurre, boîtes à fromage, fournitures de fabriques, ficelle d'engrègement, vert de Paris et autres insecticides, etc., etc.

Les mêmes remarques s'appliquent aux ventes; elles sont quelquefois de plus de conséquence, encore. S'agit-il de la vente du beurre, du fromage, il importe que les patrons puissent contrôler les quantités de livres réellement expédiés et pour lesquelles ils sont réellement payés. S'agit-il de la vente de la crème, il importe que le producteur sache bien si tel dosage donné est réellement le bon ou "celui de l'acheteur", si telle qualité classée est réellement la véritable, à la satisfaction des intéressés.

La Coopérative est faite pour préserver les coopératives locales contre les abus possibles. Elle mérite d'être soutenue, encouragée.

De son côté, la Coopérative Fédérée ne peut pas oublier — et c'est précisément ce qui la rend si chère aux cultivateurs — qu'elle dépend beaucoup des coopératives locales ou groupe de coopérateurs, premièrement pour son capital; deuxièmement pour ses opérations; troisièmement pour sa stabilité.

Le capital fourni actuellement dans la Coopérative Fédérée par les coopératives locales seules, est peu considérable. Mais il devra nécessairement augmenter avec le temps, jusqu'au jour où il sera suffisamment important pour assurer la régie entière de la Coopérative Fédérée par les coopératives locales.

Quant aux opérations de la Coopérative Fédérée, elles vont de pair avec la vitalité des coopératives locales, et seule une propagande coopérative bien faite, peut assurer l'essor complet de toutes opérations coopératives.

Enfin, la prédominance que doit avoir la voix des coopératives locales, aux assemblées annuelles de la Coopérative Fédérée, comme condition essentielle de sa stabilité est suffisamment importante pour qu'on y prête attention.

J.-Bte CLOUTIER.

Société Coopérative Agricole de Sacré-Coeur-de-Jésus de East-Broughton

Une nouvelle société coopérative agricole vient d'être fondée, sous le nom de S.C.A. de Sacré-Coeur-de-Jésus, à East-Broughton.

A l'occasion de l'assemblée générale pour la nomination des directeurs et l'adoption des règlements des sociétés coopératives agricoles, les coopérateurs de East-Broughton avaient la visite de monsieur l'abbé Philibert Grondin et monsieur J.-Bte Cloutier. Assistaient, également à la réunion, monsieur Alphonse Laflamme, agronome, Beauceville, ainsi que M. Rosaire Roch assistant-agronome, Ste-Héné-dine, Dorchester.

Le bureau de direction de la nouvelle société coopérative agricole de Sacré-Coeur-de-Jésus, est formé des messieurs suivants :

Monsieur Ernest Doyon, président,
Monsieur Allyre Lessard, vice-président,
Monsieur Appolinaire Jacques, directeur,
Monsieur J. S. Blais, directeur,
Monsieur Jean Cliche, directeur.

Le secrétaire-trésorier de la nouvelle société est M. Jean Cliche. Le comité de surveillance est composé des messieurs suivants : MM. Jules Jutras, Joseph Gosselin et Honoré Gagnon.

A propos des taux d'"Express"

Cultivateurs, enrégistrez votre protestation! Faites entendre vos justes réclamations et vous aurez chance que ne soient pas augmentés les taux de transport par messageries, des produits de vos fermes.

SYNTHÈSE:—Les taux ont déjà été augmentés il y a quatre ans et, de nouveau, il y a deux ans. La ville de Toronto a protesté en vain. Elle a mis en doute l'exactitude des chiffres fournis par les compagnies de chemins de fer et fait une audition dont nous ne connaissons pas le résultat.

La société des Eleveurs de son côté a déjà demandé, sans succès, une réduction des taux sur les volailles et leurs dérivés.

Le 26 août dernier l'Association des Compagnies de messageries du Canada demandait une nouvelle révision.

La commission des Chemins de Fer siègeait à Ottawa, le 3 octobre courant, pour entendre la requérante. Un compte rendu de cette séance sera publié sous forme de brochure, puis la Commission siègera dans les principaux centres du Canada pour entendre les arguments à l'encontre de la nouvelle demande des compagnies de chemins de fer.

Cultivateurs, ne vous laissez pas plumer sans rien dire, et vous ferez d'une pierre deux coups: vous protégerez votre bourse et vous rendrez service au consommateur des villes.

CITADIN.

Danger! Prenez garde!!

Encore à propos des taux des messageries

Nous sommes rendus à une courbe du chemin et nous devons dresser une enseigne: **Prenez garde! Danger!** Le peuple est fatigué d'augmentations de toutes sortes. Il souffre et commence à maigrir. Les mécontentements et la gêne ne résultent pas ici en chambardement révolutionnaire, mais ils produisent une émigration non moins désastreuse pour la prospérité et la grandeur future de notre pays.

A ceux qui ont le pouvoir d'alourdir le fardeau, je veux crier: **Prenez garde!** la voiture grince, les ressorts craquent, n'ajoutez rien ou vous allez endommager le véhicule.